

ARRETE

LE PREFET DU LOIRET
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-35 selon lequel l'honorariat peut être conféré par le préfet aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit années,

Vu la demande en date du 26 janvier 2016 par laquelle Monsieur Daniel MELZASSARD sollicite l'honorariat d'adjoint au maire,

Considérant que Monsieur Michel, William, Robert GUIGNON a exercé des fonctions municipales pendant dix-huit ans au moins,

Sur la proposition du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Michel, William, Robert GUIGNON, ancien adjoint au maire de la commune de VILLEVOQUES, est nommé adjoint au maire honoraire.

Article 2 : Le Sous-Préfet de Montargis, le Secrétaire Général de la Préfecture et le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à l'intéressé.

Fait à ORLEANS, le 3 mars 2016

Le Préfet,
Signé :Nacer MEDDAH